

Quelques conseils

- Ne laissez pas votre enfant circuler seul, même sur des voies tranquilles, avant 10 ans, voire 12 ans, si c'est en ville ou sur des voies fréquentées.
- En attendant cet âge, roulez le plus souvent possible avec lui pour faire son éducation routière progressivement, par la démonstration.
- Il ne suffit pas de lui montrer les règles en vigueur. Il est indispensable de vérifier qu'il les a bien comprises et qu'il les respecte. Et de s'assurer qu'il est capable de repérer les dangers potentiels (voiture qui déboîte sans prévenir, etc.).
- Avant de se lancer dans une circulation complexe, le mieux est de commencer par des voies peu fréquentées et d'augmenter peu à peu la difficulté.

Chaque année, plusieurs milliers de personnes meurent, environ 100 000 sont blessées ou handicapées à vie, à la suite d'un accident de la circulation ; 90 % de ces accidents ont pour origine une erreur humaine et pourraient être évités. Pensez-y en lisant ce dépliant.



La Prévention Routière

Centre National :

6, avenue Hoche ■ 75008 Paris

Tél. : 01 44 15 27 00 ■ Fax : 01 42 27 98 03

www.preventionroutiere.asso.fr

Ce dépliant a été édité en partenariat avec les assureurs de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances

Les premiers trajets de l'enfant à vélo

Savoir faire du vélo, ce n'est pas seulement tenir en équilibre. C'est aussi maîtriser complètement son deux-roues et découvrir la circulation. Et cela s'apprend.



La Galiote-Prenant 02/2005 ■ Conception graphique : Tristan Duhamel ■ Imprimé par La Galiote-Prenant



L'équipement : la première des protections

- Pour être vu des autres usagers de la route, un enfant doit porter des vêtements clairs ou équipés de bandes de tissu réfléchissant et faire fonctionner l'éclairage de son vélo dès la tombée du jour.
- Le port du casque est recommandé : c'est la seule "carrosserie" qui protège la tête.
- Un rétroviseur gauche permet de surveiller les véhicules qui vont doubler sans avoir à tourner la tête.
- Un écarteur de danger peut être installé à l'arrière gauche.

Prudence

- Il est déconseillé de longer de trop près les voitures en stationnement : une portière peut s'ouvrir inopinément.
- Aux feux rouges, il faut rester à droite, derrière les voitures, pour être visible dans les rétroviseurs des automobilistes.
- En ville, pour tourner à gauche, il est souvent plus sûr de s'arrêter au carrefour sur la droite, puis de descendre de vélo pour emprunter le passage piétons.

Circuler nécessite de respecter toutes les règles de la circulation : rouler à droite, s'arrêter aux feux, ne pas prendre les sens interdits, utiliser les pistes cyclables (certaines sont obligatoires), etc.

Faits et réglementation

- Le jeune cycliste est particulièrement vulnérable entre 10 et 14 ans, lorsqu'il commence à utiliser seul sa bicyclette dans la circulation (pour aller à l'école, voir des copains...).
- Avant 10 ans, les cyclistes ont du mal à faire la différence entre les espaces protégés où ils peuvent jouer sans risque et les espaces réservés à la circulation où des règles sont à observer.
- Sur la voie publique, tout vélo doit être muni de freins avant et arrière, être équipé d'un éclairage (lumière jaune ou blanche à l'avant, rouge à l'arrière), de dispositifs réfléchissants (blanc à l'avant, rouge à l'arrière, orange sur les côtés et sur les pédales) et d'une sonnette. En cas d'équipement obligatoire non conforme ou d'absence d'éclairage, l'immobilisation du cycle peut être décidée.
- Sur les trottoirs, les enfants de moins de 8 ans sont autorisés à rouler (sauf dispositions du maire) et les vélos peuvent être conduits à la main.

Savoir faire du vélo, c'est être capable de :

- Freiner correctement sans les pieds.
- Maintenir une trajectoire rectiligne en roulant lentement.
- Tendre le bras pour indiquer un changement de direction.
- Jeter un coup d'œil vers l'arrière pour surveiller la circulation.
- Vérifier le bon fonctionnement des freins, de l'éclairage, de la sonnette, etc.